

Supplément du 1^{er} juillet 2008 au prospectus du 3 juin 2008



5ème SAISON
Société anonyme
Rue Edith Cavell, 230A
1180 Bruxelles
B.C.E. : 0467.086.276

Offre en souscription publique d'un maximum de 206.654 actions nouvelles, provenant d'une augmentation de capital, au prix ferme de 2,48 € par action, et d'un maximum de 750 obligations nouvelles, au prix ferme de 1.025 € par obligation

Demande d'admission sur le Marché Libre d'Euronext Brussels de maximum 871.497 actions représentatives de l'intégralité du capital de 5ème SAISON et d'un maximum de 900 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € émises par 5ème SAISON.

L'offre s'étendra du 9 juin 2008 au 9 juillet 2008, mais est susceptible d'une clôture anticipée à tout moment. En tout état de cause, l'offre restera ouverte durant trois jours ouvrables au moins.

1. Responsables du supplément

Le Conseil d'Administration de 5ème SAISON, représenté par son administrateur délégué, Daniel Camus assume la responsabilité du présent supplément, et certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans ce supplément sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration de 5ème SAISON,

M. Daniel Camus,
Président

2. Approbation par la commission bancaire, financière et des assurances

La version française du présent supplément a été approuvée par la commission bancaire, financière et des assurances en date du 1 juillet 2008 en application de l'article 53 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur les marchés réglementés.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de celui qui la réalise.

3. Erratum

Concerne le point 2.3.14 Jouissance des actions (chapitre 2 p50) :
« Les actions offertes participeront aux résultats à partir du 1^{er} octobre 2007¹ ».

¹ Et non octobre 2008 comme indiqué dans le prospectus

4. Droit de retrait des investisseurs

Les investisseurs qui auraient déjà accepté d'acheter des actions ou d'y souscrire avant que le présent supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur acceptation, pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, soit jusqu'au 7 juillet 2008.

Le présent supplément est disponible sur les sites suivants : www.euronext.com, www.5emesaison.be, www.smallcapsfinance.com et www.kaupthing.be
Le prospectus est également disponible sur ces sites.